Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20261013-2026046-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de KERGRIST MOELOU
Délibération 2026-046

Séance du 13 octobre 2026

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Date de convocation 06/10/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 20/10/2026
Et Publication le 20/10/2026

L'an deux mil vingt-six le 13 octobre à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, POTELLE Marc, MARY Eliane, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, TRUTET Marie, MAUFFRAY Florence, DIJOUX Ketty. MAUFFRAY Pierrick, GÉRARD Steven

Était absent : JEGOU Michel

Mme RIOU Annabelle a été nommée secrétaire

2026-046 5.2 Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Annabelle RIOU pour remplir ces fonctions pour la présente séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE à l'unanimité : Annabelle RIOU en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
RIOU Annabelle

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
QUEMENER Jérémy